

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LDBIO DIAGNOSTICS

Les conditions générales de vente (les « CGV ») de LDBIO Diagnostics constituent le socle unique de la négociation commerciale entre LDBIO Diagnostics et l'Acheteur concernant la vente des automates, réactifs, services et consommables (désignés ci-après les « Produits ») fournis par LDBIO Diagnostics. Elles régissent toute commande passée par le client et prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf accord écrit et exprès de LDBIO Diagnostics. Le fait de passer une commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux CGV et renonciation à ses conditions générales d'achat, que celles-ci figurent sur ses commandes, accusés de réception, correspondances ou sur tout autre support.

1 - COMMANDES

1.1 Toute commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente. Celles-ci se substituent à toute condition d'achat sauf accord écrit contraire. LDBIO Diagnostics accepte seulement les commandes par courrier ou par télécopie ou par email avec un numéro de commande écrit. Les commandes par téléphone sont acceptées étant entendu qu'une confirmation de commande suivra avec un numéro de commande. Nous vous demandons de rappeler la référence du produit ainsi que sa désignation lors de votre commande. Les commandes doivent être adressées à :

LDBIO DIAGNOSTICS
19 A Rue Louis Loucheur 69009 LYON - FRANCE
Fax : 04 78 83 34 30
Email : order@ldbiodiag.com

1.2 Aucune nouvelle commande ne peut être expédiée tant que le paiement des sommes dues n'est pas intervenu.

1.3 Aucune modification d'une commande de produits ne peut être prise en considération sans son acceptation préalable écrite.

2 - CATALOGUE ET FICHE TECHNIQUE

Les spécifications, photos et figures présentées dans nos documentations sont données à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de modifier nos articles sans préavis et ce dans le cadre de notre programme continu de recherche et de développement et celui de nos fabricants éventuels.

3 - PRIX

Sauf spécification contraire, nos prix exprimés en EURO s'entendent hors taxes, nets, sans engagement. La date de validité de l'offre est portée sur chaque devis. Nos cotations sont sujettes à la révision à la hausse ou à la baisse sans avis préalable. De même les prix indiqués dans notre tarif sont indicatifs et peuvent être modifiés sans préavis. La taxe sur la valeur ajoutée applicable à nos produits est actuellement de 20,00 %.

4 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf convention préalable, toutes nos factures sont payables comptant à réception et toute facture impayée à l'échéance donnera lieu à des intérêts de retard et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. En effet, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 441-6 du Code de Commerce, des pénalités pour paiement tardif sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance qui figure sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est de 15 % par an. Également prévue par l'article L. 441-6 du Code de Commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement.

5 - EXPEDITION – LIVRAISON

5.1 Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Les délais de livraison sont toujours fournis à titre indicatif. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et LDBIO Diagnostics ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison, ni entraîner l'annulation de la commande.

5.2 Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord écrit de LDBIO Diagnostics. En cas d'avarie de transport, l'Acheteur doit se tourner vers le transporteur avec copie à LDBIO Diagnostics et émettre immédiatement des réserves sur le récépissé du transporteur, puis lui confirmer par lettre recommandée avec AR dans un délai de 48 heures.

5.3 Les obligations contractuelles de LDBIO Diagnostics sont suspendues de plein droit et sans formalité et la responsabilité de celle-ci est dérogée en cas de survenance d'événements de force majeure ou de toutes circonstances indépendantes de la volonté de LDBIO Diagnostics, intervenant après la conclusion du contrat et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

6 - RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. Les automates pouvant être mis à la disposition de nos clients avec nos trousseaux de réactifs restent également notre propriété.

7 – TRACABILITE

7.1 Les Produits vendus par LDBIO Diagnostics présentent des spécificités techniques qui exigent le respect de règles de traçabilité. En conséquence, LDBIO Diagnostics se réserve le droit de vendre les Produits exclusivement à des professionnels habilités.

7.2 L'Acheteur s'engage à utiliser les Produits exclusivement pour ses besoins propres et s'interdit de les revendre à un tiers - sauf accord préalable et exprès de LDBIO Diagnostics. L'Acheteur s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux Produits qu'il commande ou utilise. LDBIO Diagnostics ne saurait être tenue responsable du non-respect de ces règles au-delà du lieu de livraison indiqué lors de la commande par l'Acheteur.

8 - RECLAMATIONS

8.1 Toute réclamation logistique doit être communiquée au Service commercial de LDBIO Diagnostics (order@ldbiodiag.com) sous 8 jours ouvrés à compter de la date de réception des Produits.

8.2 En cas d'erreur dans la commande transmise par l'Acheteur, les Produits resteront dus par l'Acheteur.

8.3 Toute réclamation technique doit être communiquée au service client de LDBIO Diagnostics (sav@ldbiodiag.com). Aucun retour de Produit n'est admis sans l'accord préalable de LDBIO Diagnostics qui pourra, à sa seule discrétion, décider de leur remplacement.

9 - MISE EN SERVICE

9.1 La mise en place des automates sur le site est assurée par LDBIO Diagnostics. L'intervention de techniciens LDBIO Diagnostics est uniquement prévue pour l'installation, le raccordement électrique au réseau existant et la mise en service de l'automate.

9.2 L'installation de l'automate est éventuellement accompagnée de prestations d'assistance technique et de formation des utilisateurs selon les modalités convenues aux conditions particulières.

10 – GARANTIE

10.1 Les automates fournis par LDBIO Diagnostics sont garantis un an à dater de la livraison, contre tout vice de fabrication ou défaut de matière.

10.2 La garantie est prévue pour un fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 La garantie couvre uniquement le remplacement ou la réparation dans les ateliers de LDBIO Diagnostics ou sur site, des pièces reconnues défectueuses. Transport et prestations sont inclus.

10.4 Aucun automate ne pourra être retourné sans un accord écrit de LDBIO Diagnostics.

10.5 La garantie ne s'applique pas aux avaries pouvant résulter de l'usure normale, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'installations défectueuses ou de tous autres événements échappant au contrôle de LDBIO Diagnostics ou de force majeure.

10.6 La garantie de LDBIO Diagnostics disparaît immédiatement et totalement si l'Acheteur modifie ou fait réparer les automates fournis sans l'accord de LDBIO Diagnostics.

10.7 La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie, ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

10.8 Notre garantie contractuelle ne se substitue pas à la garantie légale des défauts ou vices cachés de la chose vendue. Elle est toutefois exclusive de toute demande de dommages et intérêts.

10.9 L'immobilisation temporaire des automates bénéficiant de la garantie ne peut en aucun cas donner lieu au paiement d'une indemnité quelconque au profit de l'Acheteur.

10.10 Les opérations de réparation ne donnent lieu à aucune garantie, sauf convention expresse.

10.11 L'utilisation de réactifs autres que ceux fournis ou agréés par LDBIO Diagnostics entraîne immédiatement la fin de toute garantie contractuelle, met l'appareil en non-conformité et dégage LDBIO Diagnostics de tout service et suivi. LDBIO Diagnostics ne saurait reprendre le service qu'après une remise en état facturable dans laquelle les pièces en contact avec les réactifs non agréés seront changées.

11 – SECURITE

11.1 Les automates dont LDBIO Diagnostics assure la fourniture sont conformes à la réglementation sur la sécurité des travailleurs en vigueur à la date de la livraison.

11.2 L'adaptation des éléments et sous-ensembles, devant être intégrés dans des ensembles ou complétés par d'autres éléments, est faite sous la responsabilité de l'Acheteur.

12 – RESPONSABILITE

L'Acheteur, en qualité de professionnel du diagnostic *in vitro*, prendra toutes mesures pour que les Produits soient utilisés dans le respect des prescriptions et normes légales qui s'imposent à lui, notamment dans l'installation des produits et l'exécution des analyses. En qualité d'homme de l'art, il utilisera non seulement les produits dans le strict respect des recommandations de LDBIO Diagnostics, mais restera également responsable de toute interprétation et de toute utilisation des résultats fournis. L'acheteur garantit LDBIO Diagnostics contre toute action de tiers portant sur les conséquences d'une utilisation non conforme des Produits. L'Acheteur est responsable de l'intégrité du produit jusqu'à sa mise à disposition auprès de LDBIO Diagnostics. Tout frais encouru ou préjudice subi du fait de la négligence de l'Acheteur et/ou de tout manquement à ses obligations visées ci avant, donnera lieu à indemnisation au profit de LDBIO Diagnostics.

La responsabilité de LDBIO Diagnostics pour toute perte ou dommage sur un produit de la propriété du client ou de LDBIO Diagnostics, résultant d'une cause quelconque, y compris sa négligence, ne pourra en aucun cas excéder le prix de vente des Produits faisant l'objet de la réclamation ou ayant été à l'origine de la perte ou du dommage. Alternativement, à la discrétion de LDBIO Diagnostics, les Produits concernés pourront être réparés ou remplacés, et les frais d'envoi pris en charge. LDBIO Diagnostics ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, immatériels ou accessoires, que l'action soit en responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre.

13 - CLAUSE PENALE

Tout recouvrement par voie contentieuse entraîne de plein droit à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 25 % du montant des factures impayées à leur échéance. Les demandes pouvant être formulées en vertu de l'article 700 du N.C.P.C. seront en sus.

14 - AUTRES CONDITIONS DE VENTE

Quelques produits de LDBIO Diagnostics sont des réactifs de laboratoire destinés à la recherche seulement (Research Use Only = RUO). Les informations contenues dans notre catalogue et dans nos notices techniques sont réputées exactes. Cependant, les conditions ultimes d'utilisation de nos produits sortent du contrôle de LDBIO Diagnostics et donc ne peut être rendu responsable de problèmes survenus lors de l'utilisation de ses produits.

15 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, seuls les tribunaux du siège social de LDBIO Diagnostics seront compétents. Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit et sous 8 jours après réception de la marchandise.